

APPEL DE CANDIDATURE

(Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit à la Safer à CAEN pour les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; à BOIS-GUILLAUME pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure** avant la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Sauf mention contraire, les biens présentés ici sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, et notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences. Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer pour être effectivement candidat devant les instances Safer, dans les délais indiqués.

La date limite de dépôt de candidature est la date figurant ci-dessous.

● Bâtis ○ Non bâtis ◐ Foncier avec bâti ■ Location □ Vente ▣ Location et vente ▲ Occupé ▲ Libre **Date limite de dépôt : 03/06/2024**

Commune	Lieux-dits	Ha	a	ca			
14 CALVADOS - 02 31 47 23 60							
VILLONS-LES-BUISSONS	Le Bourg	01	02	35	○	-	▲
Parcelle en nature d'herbage - Bien occupé							
BONNEVILLE LA LOUVET - BLANGY LE CHATEAU	"Les Garennes - de Blangy - La Butte"	9	24	59	◐	□	▲
Propriété équine avec une maison principale, une maisonnette (gîte), une ancienne dépendance, une écurie extérieure avec 13 boxes, divers herbages pour partie aménagés en paddocks.							
HERMIVAL LES VAUX	"Pré du Bourg"	00	30	15	○	□	▲
Une parcelle agricole en nature d'herbage.							
50 MANCHE - 02 31 47 23 64							
JUVIGNY LES VALLÉES	LE COUDRAY - LA BAZOGE, LA FRAICHE - LA BAZOGE	0	25	00	○	□	▲
(sous document d'arpentage)							
61 ORNE - 02 31 47 23 67							
MENIL-FROGER, EXTENSION SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE	Herbage aux Boeufs ; Parc l'Abbé ; Le Mesnil ; Corvées Auvray	51	07	58	◐	□	▲
Cession d'un château et ses dépendances avec terres agricoles louées par bail rural qui sera résilié le jour de la vente.							
LONGNY-LES-VILLAGES - SECTION MARCHAINVILLE	Les Prés de la Blanchetière ; Grandes pièces de la Hardelière	5	36	25	○	□	▲
PROPRIÉTÉ ÉQUESTRE							
CROISILLES ; EXTENSIONS : SAINT-GERMAIN-DE-CLAIREFEUILLE ET GINAI	Pré des Ligneriers, Haut de la pièce ; La Grande pièce, Le bois de Ginai ; Petits Prés du l'Ure.	144	61	74	◐	□	▲
Transmission d'un Haras d'élevage et d'entraînement avec reprise de matériels.							
27 EURE - 02 35 59 66 97							
VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	LA MORTE RIVIERE	0	50	32	○	□	▲
Parcelle de prairie.							
LE PLESSIS GROHAN	SAINTE BRICE	1	76	20	○	□	▲
Parcelle de Labour (Agriculture Biologique)							
MORGNY : EXTENTION : LA NEUVE GRANGE, COUDRAY	LA BOUGRANNE, LES ARGILIERES DE LA LANDE, LA COUTURE DU VAUROSE	1	63	76	○	□	▲
Parcelles de labours, prés et bois taillis.							
MONTREUIL L'ARGILLE	AUGERONS - LES BOIS D'AUGERONS	1	85	30	○	□	▲
Parcelles en nature d'herbage et bois taillis.							
76 SEINE-MARITIME - 02 35 59 66 93							
ILLOIS	"Mesnil David"	2	47	01	○	□	▲